

**Conseil d'administration de la Scène nationale Carré-Colonnes**  
**Réunion du 18 décembre 2025 à 18h00**  
**Au Carré –Saint-Médard-en-Jalles**

<b>ADMINISTRATEUR·ICE·S</b>	
<b>Collège des membres fondateurs :</b>	
8 représentants de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles	
<b>Stéphane DELPEYRAT</b>	Excusé
<b>Pascale BRU</b>	Excusée
<b>Lysiane BERNIER</b>	<b>Présente</b>
<b>Bernard CASES</b>	Excusé
<b>Pascal TARTARY</b>	Excusé
<b>Cécile MARENZONI</b>	<b>Présente</b>
<b>Patrice CLAVERIE</b>	Excusé
<b>Jacques MANGON</b>	Excusé
7 représentants de la Commune de Blanquefort	
<b>Véronique FERREIRA</b>	<b>Présente</b>
<b>Jean-Claude MARSAULT</b>	<b>Présent</b>
<b>Valérie CARPENTIER</b>	<b>Présente</b>
<b>Lucie GATINEAU/Patricia DUREAU</b>	<b>Présente</b>
<b>Dominique SAITTA</b>	<b>Présent</b>
<b>Nelly LOUEY</b>	Excusée
<b>Collège des personnalités qualifiées :</b>	
<u>1 représentant de l'État :</u>	
La DRAC représentée par <b>Mme Maylis DESCAZEAUX-ROQUES</b> ou <b>son.sa représentante</b>	<b>Présente</b>
<u>1 représentant du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine :</u>	
<b>Virgine LENOIR</b>	Excusée
<u>2 personnalités qualifiées issues du milieu culturel :</u>	
<b>Mme Sylvie HAZEBROUCQ</b> désigné par la Ville de Blanquefort	Excusé
<b>M. Christian LAUBA</b> désigné par la Ville de St-Médard-en-Jalles	Excusé
<u>2 personnalités qualifiées issues du monde associatif :</u>	
<b>Mélanie BINET</b> désignée par la Ville de Blanquefort	Excusée
<b>Mme Carole BIBES</b> désignée par la Ville de St-Médard-en-Jalles	Excusée
<u>2 représentants des usagers (collectif des spectateurs) :</u>	
<b>Mme Dominique GOLDHABER</b>	Excusée
<b>M. Pierre SIRIO</b>	<b>Présent</b>
<u>2 représentants des personnels :</u>	
<b>M. Benjamin BRUNET</b>	<b>Présent</b>
<b>Mme Juliette DASSIEU</b>	<b>Présente</b>

Ont assisté à la séance du CA :

Pour la Scène nationale Carré-Colonnes : Sylvie VIOLAN, Thomas NEYHOUSSE, Marion FRANQUET, Adélaïde SIEBER, Yvon TREBOUT.

Pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles :

Sophie Joly- Directrice générale Adjointe Pôle Ville citoyenne, culturelle et numérique

Stéphanie Heraud- Directrice des Affaires Culturelles

Pour la Ville de Blanquefort :

Alina Turjanski- Directrice générale Adjointe des Services à la population

Les salarié·e·s de l'EPCC Scène nationale Carré-Colonnes

Ouverture de la séance par Véronique FERREIRA.

Secrétaire de séance : Dominique SAITTA. Le quorum est atteint.

## Ouverture de la séance

---

Véronique FERREIRA salue les membres de l'instance. Elle excuse Stéphane DELPEYRAT.

Dominique SAITTA est désigné secrétaire de séance.

Véronique FERREIRA annonce que Sylvie HAZEBROUCQ est la nouvelle personnalité qualifiée issue du monde culturel pour la ville de Blanquefort. Elle ne pouvait pas être présente ce jour, mais le sera aux prochaines réunions.

## Approbation du PV du CA du 4 juin 2025

Véronique FERREIRA s'enquiert de remarques éventuelles.

◇ **Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du 4 juin 2025 à l'unanimité.**

---

### 1- Délibération n°1- 2025- 368- Tarifs et conditions générales d'utilisation Festival Échappée Belle 2026

Rapporteuse : Marion FRANQUET

Marion FRANQUET indique que suite aux arbitrages réalisés en comité de pilotage avec la Ville de Blanquefort sur *Échappée Belle*, il est proposé la reconduction à l'identique de la délibération et de la grille tarifaire pour le festival.

En l'absence de remarque, Véronique FERREIRA soumet la délibération aux voix.

◇ **Le Conseil d'administration approuve les tarifs et conditions générales d'utilisation pour le festival Échappée Belle à l'unanimité.**

## 2- Délibération n°2 2025- 369- Tarifs et conditions générales d'utilisation saison 2026-2027

Rapporteuse : Marion FRANQUET

Marion FRANQUET propose aux membres de l'instance une légère hausse des tarifs, puisque ces derniers n'ont pas augmenté depuis sept ans (saison 2019-2020). Au vu du contexte budgétaire, la hausse proposée s'élève à un euro sur l'ensemble des tarifs en location, à l'exception des spectacles jeunes publics (tarif B) et des carnets 10 places. Une augmentation du tarif Jeune (catégorie A) à hauteur de trois euros est également soumise au vote, afin que ce dernier soit aligné avec le tarif scolaire.

Sylvie VIOLAN précise que les tarifs scolaires ne seront pas augmentés non plus.

Marion FRANQUET indique que ces hausses de prix auront des incidences budgétaires. La prévision est que celles-ci apparaissent à l'automne 2026 et représentent environ 5 000 euros supplémentaires. En 2027, cela pourrait rapporter entre 7 000 et 10 000 euros. En effet, la somme dépendra de la jauge, du nombre de spectacles et des moyens alloués.

Lysiane BERNIER se demande pourquoi le prix des carnets 10 places n'augmente pas.

Marion FRANQUET répond que ce tarif répond à un besoin de fidélisation du public. Par ailleurs, cela permet de favoriser les sorties à plusieurs, entre amis ou en famille. De la même manière, le choix de ne pas augmenter les prix des tarifs scolaires a été réalisé au vu du contexte et des moyens alloués à l'éducation nationale.

Sylvie VIOLAN précise que c'est une proposition réalisée dans le but de creuser l'écart entre les personnes qui s'engagent en achetant 10 places en même temps et le reste du public.

Lysiane BERNIER se demande pourquoi le tarif jeune augmente de trois euros.

Marion FRANQUET précise que celle-ci ne s'appliquerait qu'aux catégories A. Cette année, cela a concerné uniquement deux spectacles.

Thomas NEYHOUSSE ajoute que le tarif individuel jeune était moins cher que le tarif scolaire. Ce n'était pas cohérent.

Sylvie VIOLAN renchérit. Ce tarif jeune a été créé l'année passée. Il a bien fonctionné, mais a un peu fait baisser les recettes.

Valérie CARPENTIER craint que cette augmentation fasse baisser la fréquentation. Elle ne sait pas si cette hausse des prix est réellement justifiée.

Véronique FERREIRA concède que c'est une vraie question. L'idée est d'arriver à un équilibre. Par ailleurs, la Scène nationale Carré-Colonnes doit s'attendre à des baisses de subvention. À titre de comparaison, tous les tarifs de service public ont évolué ou évolueront dans les années à venir. Il est difficile pour la structure d'absorber des baisses de recettes par le biais de baisses de subvention sans aller chercher de ressources ailleurs. En effet, à titre personnel, Véronique FERREIRA ne croit absolument pas que la Scène nationale Carré-Colonnes trouvera des financements sur d'autres collectivités. Elle entend la remarque concernant l'augmentation du tarif Jeune pour les spectacles de catégorie A. En termes d'image et d'un point de vue politique, il est effectivement dommage de créer un tel tarif et de l'augmenter de trois euros dès l'année suivante. Toutefois, cela va concerner

un ou deux spectacles par an. Elle se demande si une augmentation d'un euro au lieu de trois, comme pour les autres tarifs, déséquilibrerait le budget.

Sylvie VIOLAN lui répond par la négative. Cependant, ce serait très incohérent vis-à-vis du tarif pour les groupes scolaires. Ainsi, il faudrait baisser les tarifs pour les scolaires sur les spectacles de catégorie A, mais la Scène nationale Carré-Colonnes ne le souhaite pas. En effet, les spectacles concernés ne sont pas idéals pour ce type de public.

Véronique FERREIRA conclut que l'augmentation ne fait plaisir à personne, mais que le principe de réalité rattrape la structure.

Maylis DESCAZEUX-ROQUES trouve que les tarifs proposés à la Scène nationale Carré-Colonnes sont très abordables. Aucune hausse n'est satisfaisante, mais en comparaison avec d'autres activités de divertissement culturel, la structure est très en dessous en termes de prix. La tarification proposée justifie le principe selon lequel la subvention vient atténuer le coût tarifaire afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'offre artistique. L'augmentation ne lui semble pas du tout mettre en difficulté le principe auquel est attachée la Scène nationale Carré-Colonnes.

Valérie CARPENTIER se demande quels sont les spectacles de catégorie A.

Marion FRANQUET répond que cette année, il s'agit de *Borda* et de *Le pas du monde*.

Sylvie VIOLAN indique que 30 personnes seront sur scène pour *Le pas du monde*. Pour *Borda*, elles seront une vingtaine.

Véronique FERREIRA est d'avis de passer le tarif Jeune pour les spectacles de catégorie A de 17 à 18 euros. Il faudrait donc modifier le tarif pour les groupes scolaires. L'augmentation pourrait être appliquée pendant plusieurs années, afin d'éviter que le tarif Jeune augmente d'un pourcentage relativement élevé dès sa seconde saison. Ce doit être réalisable sans trop impacter le budget.

Sylvie VIOLAN confirme. Il est donc proposé que le tarif Jeune pour les spectacles de catégorie A passe de 17 euros à 18 euros, et non plus de 17 euros à 20 euros.

Véronique FERREIRA précise qu'en passant ce tarif à 18 euros pour cette année, il faudra s'attendre ensuite à une augmentation progressive d'un euro par an, par exemple, pour arriver à 20 euros comme initialement proposé.

En l'absence de remarque, Véronique FERREIRA soumet la délibération prenant en compte la modification du tarif jeune pour les spectacles de catégorie A aux voix.

◇ **Le Conseil d'administration approuve les tarifs et les conditions générales d'utilisation de la saison 2026-2027, ainsi que la modification du tarif jeune pour les spectacles de catégorie A à l'unanimité.**

---

### 3- Délibération n°3- 2025- 370- Convention cadre FAB 2026

Rapporteuse : Sylvie VIOLAN

Sylvie VIOLAN rappelle que comme chaque année, une convention régit le partenariat entre la scène nationale et le FAB, qui existe depuis 10 ans. Pour répondre au besoin d'identifier davantage le FAB à Saint-Médard-en-Jalles et d'en faire un événement presque distinct à l'intérieur du FAB lui-même, une nouvelle ligne artistique est apparue cette année en plus d'« Habiter la ville » et « Suivre le fleuve ». Ainsi, « S'Enforester à Saint-Médard » a été créé et a notamment permis de résonner

**Conseil d'administration de la Scène nationale Carré-Colonnes**  
**Réunion du 18 décembre 2025 à 18h00**  
**Au Carré –Saint-Médard-en-Jalles**

avec le projet de Ville-Forêt soutenu par la Ville de Saint-Médard-en-Jalles. L'ensemble des spectacles a donc été réalisé entre le Jardin et la forêt du Bourdieu.

La convention proposée est équivalente à celle proposée à l'assemblée l'année précédente. Ainsi, 3,5 postes de travail, dont un demi-poste pour la Directrice, sont pris en charge par l'association FAB. La communication est également prise en charge par cette dernière à hauteur de 77 000 euros. L'association dispose aussi d'un budget artistique de 333 000 euros, en grande partie dédié à l'espace public (290 000 euros). Pour la programmation en salle, 43 000 euros y sont alloués. Ce budget artistique est très amplifié par les différents partenariats réalisés, qui sont environ 40. Quant à la Scène nationale Carré-Colonnes, celle-ci a un budget pour « S'Enforester à Saint-Médard » de 153 000 euros d'artistique cette année, et de 20 000 euros de communication.

Sylvie VIOLAN ajoute que des frais sont également mutualisés, puisqu'en plus de son poste, du personnel de la Scène nationale Carré-Colonnes travaille sur l'ensemble du FAB et réalise des heures en communication, évaluées à 10 874 euros, et en technique, estimées à 12 772 euros. Il existe plusieurs projets mutualisés avec le FAB, comme *RoZéo* notamment. Par ailleurs, la moitié des spectacles qui se sont produits à Saint-Médard-en-Jalles étaient également joués à Bordeaux ou dans d'autres villes. Tous ces projets sont donc mutualisés, ce qui a permis de les payer moins cher.

Sylvie VIOLAN précise que la convention s'applique pour 2026, avec un budget artistique en baisse par rapport à celui de cette année. Enfin, il a été évoqué l'idée de repartir sur le projet de la Ville-Forêt en 2026.

Lysiane BERNIER évoque une modification relative au personnel par rapport à la production et à l'EAC. Le nombre d'ETP est toujours le même, mais ces derniers sont répartis différemment.

Sylvie VIOLAN confirme. Elle précise toutefois qu'il s'agit de l'association et non du personnel de la Scène nationale Carré-Colonnes. Une attachée de production a quitté l'association FAB. Ainsi, il a été décidé de la remplacer par une personne en intermittence et de positionner une personne en médiation, puisque de plus en plus de projets participatifs sont proposés. Il existe donc un changement de destination, mais cela n'augmente pas la masse salariale globale.

Maylis DESCAZEAUX-ROQUES rappelle à l'instance la chance qu'à la Scène nationale Carré-Colonnes de travailler avec le FAB. L'édition a été époustouflante. Par ailleurs, il faut avoir conscience du niveau d'offre culturelle permis par la mutualisation sur Saint-Médard-en-Jalles. Sans cela, le niveau d'offre ne serait pas le même. Elle tient donc à rappeler l'intérêt de ce festival, reconnu régionalement et nationalement. Elle est très heureuse de pouvoir valider la convention pour cette nouvelle édition.

Véronique FERREIRA confirme que le FAB 2025 a plu à Saint-Médard-en-Jalles. La convention 2026 est dans la continuité des conventions précédentes. Toutefois, pour la suite, le modèle tel qu'il est aujourd'hui pourrait être revu. Il est donc fort probable que le FAB 2026 soit le dernier dans cette configuration en termes de portage.

Maylis DESCAZEAUX-ROQUES indique que la question est de savoir comment cela va télescoper la mutualisation qui permet d'offrir cette qualité de proposition au FAB et à la Scène nationale Carré-Colonnes. Tout séparer coûterait plus cher de part et d'autre pour maintenir le niveau d'offre culturelle. Il faudra donc étudier le portage, ainsi que les conséquences artistiques et financières d'un éventuel découplage.

Véronique FERREIRA confirme qu'au vu des évolutions budgétaires des 10 dernières années, il est nécessaire de réfléchir sérieusement. La reconduction systématique année après année n'est toutefois pas réalisable en ce qui concerne le modèle de portage.

Juliette DASSIEU veut savoir si l'idée est néanmoins de conserver des spectacles en partenariat avec le FAB à Saint-Médard-en-Jalles.

Véronique FERREIRA ne peut pas parler à la place du maire de la Ville. Elle suggère d'en parler en 2026.

Sophie Joly s'interroge. L'année passée, le déficit était de 160 000 euros, avec 220 000 euros de charges et 60 000 euros de produits afférents. Cette année, la Scène nationale Carré-Colonnes revient à 153 000 euros, avec seulement 6 000 euros de produits afférents. Pourtant, il existe 20 000 euros liés au partenariat avec le FAB.

Sylvie VIOLAN appuie les propos de Véronique FERREIRA. Cela fait plusieurs années que des questionnements relatifs au portage du FAB se posent. La convention était triennale et est devenue annuelle. Par ailleurs, suite à différentes interrogations, l'envie de travailler l'espace public de Saint-Médard-en-Jalles a émergé. Le modèle économique est donc complètement différent, puisqu'auparavant, la Scène nationale Carré-Colonnes proposait des spectacles en salle, pour environ 220 000 euros de dépenses et 60 000 euros de recettes. Les événements en espace ne rapportent pas de recettes ou très peu. Cette année, seuls deux spectacles étaient payants. Du fait des petites jauges, la Scène nationale Carré-Colonnes a comptabilisé environ 6 000 euros de recettes. Pour compenser ce manque de recettes, il est donc obligatoire de baisser la dépense afin d'avoir le même delta artistique.

Sophie Joly reprend. La billetterie était de 30 000 euros, mais elle a été valorisée 60 000 euros. Elle suppose donc que des partenariats ont été valorisés. Cela est notamment visible dans le budget. Elle n'arrive donc pas à comprendre pourquoi la Scène nationale Carré-Colonnes passe à 6 000 euros de recettes et non à 26 000 euros.

Sylvie VIOLAN comprend que sa question repose sur le fait que les partenariats n'ont pas été intégrés dans la convention. Cependant, elle ne sait pas si cela était fait les années précédentes. Elle accepte de rajouter dans la convention les recettes trouvées grâce aux partenariats. Ces derniers sont réalisés notamment avec l'Office national de diffusion artistique ou encore OARA, par exemple. Avec ces aides, en 2026, la Scène nationale Carré-Colonnes aura 159 000 euros de dépenses, 6 000 euros de recettes et 20 000 euros de partenariat FAB, soit un delta de 133 000 euros contre 160 000 euros les autres années.

Maylis DESCAZEUX-ROQUES ajoute que la discussion sur le coportage et la mutualisation qui se tiendra en 2026 sera importante pour clarifier les points et en particulier l'augmentation de l'offre gratuite sur Saint-Médard-en-Jalles à titre constant.

Jean-Claude MARSAULT rejoint l'avis de Mme DESCAZEUX-ROQUES vis-à-vis du festival. Ce fonctionnement est coporté par une association, mais également avec la Ville de Bordeaux. Il n'est donc pas possible d'éviter la discussion et le débat avec la collectivité.

Véronique FERREIRA conclut que cela fera partie des éléments de discussion.

En l'absence de remarque supplémentaire, Véronique FERREIRA soumet la délibération aux voix.

◇ **Le Conseil d'administration approuve la délibération relative à la convention cadre du FAB 2026 à l'unanimité.**

Rapporteuse : Véronique FERREIRA

*Sylvie VIOLAN quitte la séance.*

Véronique FERREIRA révèle que le contrat de Sylvie VIOLAN prendra fin en février. Il est donc proposé de le renouveler statutairement pour trois ans. Elle rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Sylvie Violan est employée à 50% par la Scène nationale Carré-Colonnes et à 50% par l'association FAB.

Lysiane BERNIER s'interroge sur le renouvellement d'un contrat de trois ans alors même que la convention avec la Scène nationale Carré-Colonnes n'est pas renouvelée et que les Villes se retrouvent dans une situation financière inquiétante. L'intervenante pense donc qu'il serait plus judicieux de partir sur un contrat qui coïncide davantage avec cela et qui laisserait le temps d'avoir un retour de bilan sur la convention passée, par le biais d'un contrat d'une durée plus courte. Pour ces raisons, les élus de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles s'abstiendront sur cette délibération.

Véronique FERREIRA l'entend. Elle rappelle toutefois que légalement parlant, le contrat doit être de trois ans.

Maylis DESCAZEAUX-ROQUES se réjouit de ce renouvellement au vu de la qualité du travail de Sylvie VIOLAN, de l'équipe qu'elle a su mettre en place, mais aussi de l'offre culturelle, malgré le fait qu'elle ait un demi-poste à la Scène nationale Carré-Colonnes. Elle pense que tout le monde doit mesurer le rapport coût/avantage que ce montage comporte. Elle évoque notamment la qualité de l'offre culturelle, la tarification, ou encore le nombre de propositions gratuites pour Saint-Médard-en-Jalles. En ce qui concerne le renouvellement pour trois ans, il est important de respecter le cadre légal et d'offrir de la lisibilité et de la stabilité pour des projets culturels. En revanche, en ce qui concerne le bilan à tirer de la convention, celle-ci n'a pas été signée puisque les deux Villes ont demandé à ce que la signature soit décalée. Pourtant, la DRAC avait demandé à ce que la convention soit signée en temps et en heure selon l'obligation du label. Il faut donc être très attentif au fait de ne pas fragiliser davantage le label sur lequel repose le niveau de subvention de l'État. Mme DESCAZEAUX-ROQUES rappelle que ce dernier a augmenté de 400 000 euros en trois ans. Elle sera très attentive à ce qu'un projet aussi performant sur le plan artistique et financier ne soit pas fragilisé.

Valérie CARPENTIER pense qu'un projet artistique sur trois ans aurait pu être joint à ce renouvellement de contrat.

Maylis DESCAZEAUX-ROQUES confirme que c'est l'objectif de la convention pluriannuelle. C'est notamment la raison pour laquelle la DRAC a insisté pour que cette dernière puisse être signée ou travaillée. Le but était qu'un projet soit commandé à Sylvie VIOLAN, qui était prête à s'y pencher. Il fallait que la commande et les inflexions soient passées, mais cela n'a pas été le cas. Il est nécessaire de signer rapidement cette convention pour ne pas fragiliser le projet.

Valérie CARPENTIER comprend que pour le label, le mandat doit être assorti d'une convention pluriannuelle d'objectif.

Maylis DESCAZEAUX-ROQUES conclut que cela concerne donc également le projet artistique.

En l'absence de remarque supplémentaire, Véronique FERREIRA soumet la délibération aux voix.

**◇ Le Conseil d'administration approuve la délibération relative au renouvellement du poste de Direction de l'EPCC à la majorité, avec 13 votes pour et 5 abstentions.**

## 5- Délibération n°5- 2025- 372- Dépenses imprévues – utilisation du chapitre 022

Rapporteur : Thomas NEYHOUSSE

*Sylvie VIOLAN rejoint la séance.*

Thomas NEYHOUSSE explique que la délibération est intitulée suivant la nomenclature « dépenses imprévues », mais qu'il s'agit en réalité d'une enveloppe de dépenses qui peuvent être affectées à un chapitre ou à un autre en fonction des besoins. C'est précisément sur ce chapitre 022 qu'a été utilisée une somme de 129,29 euros en 2025, qui correspondait à un titre émis à l'encontre de la Ville Blanquefort pour la venue d'un groupe scolaire au spectacle *Hi-Fu-Mi*. Le titre a été mis en doublon sur 2024. Il a donc fallu l'annuler sur 2025, ce qui a nécessité son passage en dépenses exceptionnelles à un endroit où la Scène nationale Carré-Colonnes n'avait pas de crédit. Ainsi, les 129,29 euros ont été prélevés depuis le chapitre 022. Lorsque des crédits sont utilisés sur ce dernier, il faut en rendre compte au CA.

En ce qui concerne la délibération suivante relative à la décision modificative n°2 du budget 2025, celle-ci vise à réaliser une évolution budgétaire permettant de finir l'exercice 2025 dans de bonnes conditions. Sur les 35 000 euros présents en chapitre 022, les 34 870,71 euros qui n'ont pas été utilisés doivent être réaffectés. Il est donc proposé de les affecter en chapitre 12, mais aussi de faire un virement de crédit entre chapitres de la section de fonctionnement à hauteur de 22 000 euros, du chapitre 11 au chapitre 12, pour pouvoir avoir une enveloppe de 56 870.71 euros en chapitre 12 pour la fin de l'exercice. Il est précisé que la Scène nationale Carré-Colonnes est actuellement en train de faire ses prévisions de charges à payer pour la fin de gestion de la clôture budgétaire 2025. Les 56 870.71 euros ne seront peut-être pas utiles en chapitre 12, mais puisqu'ils sont inutiles en chapitre 11, Thomas NEYHOUSSE préfère avoir cette réserve en cas de besoin. En effet, des refacturations de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles pour une MAD de personnel vont notamment devoir être payées. Il précise que ce point concerne la section de fonctionnement. En ce qui concerne la section d'investissement, il s'agit de constater au budget la subvention exceptionnelle de 27 000 euros que l'État a accordé dans le cadre du programme de transition LED pour le parc matériel. Ces modifications budgétaires porteraient la section de fonctionnement à 3 201 281.57 € et la section d'investissement à 327 317.41 € équilibrées en recettes et en dépenses.

Valérie CARPENTIER revient sur les 27 000 euros attribués pour les LEDs. Elle pensait que l'éclairage avait déjà été changé.

Thomas NEYHOUSSE rappelle l'existence d'un programme pluriannuel de plus de 700 000 euros. Une partie du matériel a déjà été remplacée et d'autres tranches restent à engager sur 2026-2027. La majeure partie des frais sont à la charge des deux Villes, mais la Scène nationale Carré-Colonnes sollicite des financements complémentaires. La DRAC avait déjà attribué 100 000 euros en 2023 et la Région avait donné 50 000 euros. Depuis, les Villes ont apporté de nouvelles tranches de financement à ce projet. La DRAC a pu aider de nouveau à hauteur de 27 000 euros, ce qui baisse le reste à financer du programme global.

Valérie CARPENTIER comprend que cela concerne le renouvellement du parc matériel d'éclairage pour le Carré à Saint-Médard-en-Jalles.

Thomas NEYHOUSSE répond que le changement est prévu à Saint-Médard-en-Jalles et à Blanquefort.

Véronique FERREIRA ajoute que la subvention exceptionnelle sur les LEDs sera présentée au budget blanquefortais.

Yvon TREBOUT précise que ce matériel est mutualisé et utilisé pour les services des deux Villes dans le cadre de leur programmation.

Valérie CARPENTIER se souvient qu'il était question de réaliser d'importants travaux au Carré. Elle s'enquiert de retours éventuels et se demande si cela est en lien avec la transition LED.

Véronique FERREIRA répond que le changement vers les LEDs ne va pas influencer sur les travaux à venir au Carré. Ces derniers sont importants, puisque l'équipement est considéré comme étant d'intérêt métropolitain. Les travaux d'investissement sont pris en charge par Bordeaux Métropole.

Sophie Joly précise que les travaux ont été phasés avec Bordeaux Métropole à hauteur d'environ 2 millions d'euros pour l'étanchéité du bâtiment et d'autres points liés au confort thermique.

Yvon TREBOUT précise que la LED n'a rien à voir avec les bâtiments. Cela concerne les projecteurs scéniques.

Gwénaëlle GROUSSARD se demande pour quand sont prévus les travaux d'étanchéité du bâtiment.

Sophie JOLY répond que c'est en cours. Cela devrait débuter en début d'année prochaine.

Gwénaëlle GROUSSARD demande si la réfection de la salle est à l'ordre du jour.

Sophie JOLY répond par la négative. Ce sera renégocié ultérieurement.

Sylvie VIOLAN a entendu parler de plusieurs dates.

Véronique FERREIRA s'exprime en tant qu'élue métropolitaine et déclare qu'elle ne connaît pas la date. Toutes celles qui ont été évoquées ne sont que des hypothèses.

En l'absence de remarque supplémentaire, Véronique FERREIRA soumet la délibération aux voix.

◇ **Le Conseil d'administration approuve la délibération relative aux dépenses imprévues et à l'utilisation du chapitre 022 à l'unanimité.**

---

#### 6- Délibération n°6- 2025- 373- Décision modificative au budget primitif 2025 n°2

Rapporteur : Thomas NEYHOUSSE

**Le point a été présenté conjointement avec la délibération précédente (n°2025-372).**

En l'absence de remarque supplémentaire, Véronique FERREIRA soumet la délibération aux voix.

◇ **Le Conseil d'administration approuve la décision modificative au budget primitif 2025 n°2 à l'unanimité.**

---

#### 7- Délibération n°7- 2025- 374- Rapport d'orientations budgétaires

Rapporteurs : Sylvie VIOLAN, Thomas NEYHOUSSE

Sylvie VIOLAN rappelle qu'en ce qui concerne le budget 2025, un BP a été voté en février. Il contenait notamment une baisse par rapport à 2024 de 90 000 euros de contributions des Villes de Blanquefort et Saint-Médard-en-Jalles (-60 000 euros et -30 000 euros). Cela a amené la Scène nationale Carré-Colonnes à un BP 2025 de 3 195 876 euros.

**Conseil d'administration de la Scène nationale Carré-Colonnes**  
**Réunion du 18 décembre 2025 à 18h00**  
**Au Carré –Saint-Médard-en-Jalles**

Dans la réalisation du budget, la Scène nationale Carré-Colonnes a ensuite dû faire face à des baisses de subventions supplémentaires d'autres partenaires à hauteur de 13 000 euros. La réalisation de l'exercice 2025 a dû être effectuée sur un fil très tendu, mais la Scène nationale Carré-Colonnes a réussi à le tenir avec les -103 000 euros de subventions. En ce qui concerne les autres recettes, celles de la billetterie ont été à peu près tenues par rapport au BP. 8 000 euros de recettes en moins ont été effectués, passant ainsi de 356 400 euros à 348 125 euros. Sylvie VIOLAN rappelle que la structure a été prudente pour la saison. Quand le budget a été attribué, le premier semestre 2025 était déjà programmé. Pour l'automne 2025, la Scène nationale Carré-Colonnes a été prudente et a fait des dépenses un peu moins importantes que prévu. 36 000 euros de moins ont été dépensés pour les spectacles de l'année. Puisque les recettes n'ont été que de - 8 000 euros par rapport à l'année précédente, il est donc possible de dire que la Scène nationale Carré-Colonnes a fait une économie de 14 000 euros. Le delta entre les dépenses artistiques et les recettes afférentes a donc été de 338 000 euros au lieu des 352 000 euros prévus au BP.

En ce qui concerne les festivals, *Échappée Belle* a été redimensionnée. En effet, même si 220 000 euros de dépenses apparaissent chaque année dans les budgets, la somme dépensée était toujours dépassée (+47 000 euros en 2024). Cette année, le budget a été respecté et 214 000 euros ont été dépensés. Les recettes sont de 98 000 euros contre 95 000 euros au prévisionnel. L'édition comportait moins de spectacles, mais elle a été très réussie.

Pour le FAB, 181 000 euros ont été dépensés pour 170 000 euros prévus. Les dépenses sont donc un peu plus importantes que prévu, mais il en va de même pour les recettes. Le delta artistique du FAB est donc de 134 000 euros, contre 152 000 euros en 2024.

Thomas NEYHOUSSE ajoute que les partenariats ont apporté plus que ce qui avait été imaginé.

Sylvie VIOLAN confirme. En ce qui concerne les dépenses liées à la création, la coproduction et le projet de territoire, un écart de 20 000 euros a été constaté entre le BP et le budget réalisé. Les lignes dédiées à l'organisation de production déléguée n'apparaissent plus dans le budget, puisque cela n'a plus lieu d'être. Ensuite, la médiation est restée dans le cadre du BP, mais a été un peu en baisse par rapport aux années antérieures, avec 18 000 euros d'économie sur la communication. Enfin, 10 000 euros de moins ont été dépensés sur la médiation à la suite de l'arrêt de certains dispositifs.

Pour le fonctionnement, une importante baisse de charges a été constatée en 2024 et 2025, avec - 174 000 euros. Pour les charges de fonctionnement, entre le primitif et le réalisé, celles-ci avaient été sous-évaluées à hauteur de 28 000 euros. À ce jour, sous réserve des ajustements de clôture qui ne sont pas encore effectués, il est envisagé que la Scène nationale Carré-Colonnes soit équilibrée et réussisse à absorber ses baisses. Le déficit envisagé s'élève à 5 600 euros. Toutefois, cela peut encore évoluer. L'activité artistique a connu une baisse importante par rapport à 2024, notamment pendant l'automne. Cela a été compensé par des sorties de résidence, par exemple.

Thomas NEYHOUSSE intervient sur la section d'investissement. Au-delà des subventions apportées par les deux Villes pour l'investissement courant, et plus particulièrement le programme de renouvellement du matériel LED, une subvention exceptionnelle de 100 000 euros a été versée par Saint-Médard-en-Jalles. La DRAC a donné 27 000 euros. Compte tenu du budget, la structure était en baisse sur le budget de l'investissement classique, passant de 56 000 euros habituellement à 48 000 euros. Les 27 000 euros de plus de la DRAC ont donc été constatés dans la DM. En termes d'atterrissage sur l'investissement, il n'existe pas de bénéfice, puisque le petit reliquat d'investissement sur la partie programme commun a été utilisé pour réaliser l'investissement en avance de phase sur 2026 et notamment pour des problématiques de renouvellement de serveurs et d'hébergement informatique à venir en 2026. Cela a permis à la Scène nationale Carré-Colonnes

d'acquérir du matériel dédié, qui permettra de diminuer d'autant le prévisionnel d'investissement 2026.

Pour 2026, après échanges avec les Villes, il a été proposé que la Scène nationale Carré-Colonnes reste sur le budget et les contributions telles qu'elles ont été versées en 2025, avec le maintien de la diminution de 90 000 euros par rapport à 2024. Par ailleurs, au vu du contexte budgétaire, il est possible de craindre des baisses de financement. Thomas NEYHOUSSER a notamment quelques inquiétudes du côté du Conseil départemental. Pour autant, à ce stade, la projection du budget 2026 est construite sur le maintien des financements du Conseil départemental 2026 et des financements de l'État, ainsi que ceux des Villes en 2025.

Pour finir, en termes de perspectives 2026, Thomas NEYHOUSSER évoque la poursuite de l'investissement LED. Il est donc proposé que le BP soit construit sur la base de ce qui a été dit et inscrit au budget de chacune des Villes. Au-delà de l'investissement pour les LEDs, la partie relative aux investissements courants est un peu en retrait par rapport à ce qui était accordé en 2025. Cela est lié aux contraintes budgétaires et à l'existence d'un financement LED par ailleurs. Thomas NEYHOUSSER évoque également une inquiétude liée au fait que le marché de prestation et d'hébergement informatique arrive à échéance en mai 2026. Les premières études faites laissaient envisager un surcoût conséquent avec des investissements importants et une augmentation des charges de fonctionnement. Toutefois, suite à un échange avec Saint-Médard-en-Jalles, il a été envisagé que les serveurs informatiques soient hébergés au sein de ceux de la Ville. Cela est une très bonne nouvelle, qui va finalement constituer une économie.

Maylis DESCAZEAUX se demande à combien va s'élever cette dernière.

Thomas NEYHOUSSER répond qu'elle sera de l'ordre de 11 000 euros par an. Le coût était beaucoup plus important avec le prestataire informatique et l'hébergement. Suite aux échanges, il a été constaté qu'il existait néanmoins un besoin d'achat de matériel. En 2025, une partie de ce dernier a donc été acheté. Toutefois, une partie des dépenses liées à la prestation ou à du logiciel va être basculée en fonctionnement. L'économie sera donc de 11 000 euros, et permettra d'absorber une part de ce qui avait été chiffré en investissement sur 2026 et 2027. Ainsi, au vu du schéma tel qu'il est prévu, la Scène nationale Carré-Colonnes devrait avoir uniquement 12 500 euros de besoins d'investissement exceptionnels liés aux équipements informatiques en 2026.

Véronique FERREIRA conclut que du matériel va être renouvelé. Puisque la Scène nationale Carré-Colonnes ne fera finalement pas appel à un prestataire, cela va baisser ses coûts de fonctionnement et les subventions habituelles d'investissement permettront d'absorber la dépense.

Sophie JOLY met en avant l'investissement dans l'EPCC que cela représente pour Saint-Médard-en-Jalles. En effet, beaucoup d'éléments vont être repris en interne par le service informatique dans la Ville. Celle-ci se pose vraiment en soutien de la Scène nationale Carré-Colonnes.

Thomas NEYHOUSSER confirme que la Ville de Saint-Médard-en-Jalles sauve la situation de l'EPCC.

Yvon TREBOUT est d'accord. La Scène nationale Carré-Colonnes n'ayant pas de service informatique toute l'infogérance est déléguée à un prestataire et les données sont hébergées en data center. Dès juillet 2026, l'hébergement des données sera réintégré dans les serveurs de la Ville et la partie production sera infogérée par un prestataire. Cela représente un prix important, notamment à cause des licences. Toutefois, cette dépense est nécessaire.

Véronique FERREIRA souhaite que soit saluée l'intervention de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles.

Véronique CARPENTIER indique que même si les spectacles étaient moins nombreux cette année, la billetterie a mieux fonctionné que ce qui était prévu. Elle se demande à quoi cela est dû.

Sylvie VIOLAN répond que la moitié des recettes proviennent des journées scolaires, à savoir presque 40 000 euros. Pour le reste, les gens viennent notamment pour le label *Échappée Belle*. Ils se rendent au festival pour vivre une journée, sans forcément avoir détaillé les spectacles auxquels ils vont assister. Ils font confiance au festival et à son contenu. La météo est également un facteur important, qui peut impacter la fréquentation. Si jamais il existait des mécontentements, cela se jouerait sur l'année N+1. Néanmoins, elle ne pense pas que cela eut été le cas. Malgré tout, la structure a fait attention à mettre en place une jauge. Le nombre de spectacles n'est pas le seul élément qui compte. En effet, *Échappée Belle* ne peut plus se permettre de proposer des petits spectacles pour 100 spectateurs et de les démultiplier. L'idée est que le festival se positionne sur des spectacles où il est possible d'accueillir 1 500 à 2 000 personnes d'un coup afin d'absorber une bonne partie des personnes présentes sur le parc. Les recettes ne sont donc pas liées directement à la proposition de l'année. L'EPCC regarde tous les paramètres (lieux, adresse, âge du public, discipline) afin que chaque personne puisse trouver son compte dans la programmation d'*Échappée Belle*, ainsi que dans son parcours.

Lysiane BERNIER s'interroge vis-à-vis de la présence d'un même niveau de recettes en ce qui concerne les différents partenaires (Département, Région). Par ailleurs, en ce qui concerne « Mieux produire, mieux diffuser », les recettes n'ont pas été encaissées en 2025. Elle se demande si ces dernières vont intervenir en fin d'année.

Thomas NEYHOUSSE explique que « Mieux produire, mieux diffuser » représente un soutien de l'État. Ce programme vient encourager les comportements vertueux en termes de programmation et de mutualisation. Une aide substantielle a donc été apportée par l'État sur « Mieux produire, mieux diffuser » en 2025, mais elle n'a pas été versée à la Scène nationale Carré-Colonnes. Elle a été attribuée à une autre Scène nationale dans le cadre d'un projet mutualisé. L'EPCC en a donc bénéficié, mais pas avec un financement directement versé.

Sylvie VIOLAN ajoute qu'il s'agit d'un projet mutualisé entre huit Scènes nationales de la région. C'est avec cette coopération et cette mutualisation de projet que la Scène nationale Carré-Colonnes a bénéficié de « Mieux produire, mieux diffuser ». Il y a quelques années, les huit Scènes nationales de la région avaient notamment accueilli Lia RODRIGUEZ. Cette année, l'expérience a été renouvelée avec *Gathering* de Samar HADDAD KING, qui a notamment été proposé dans le cadre du FAB. En plus des huit Scènes nationales, des partenariats supplémentaires ont été noués pour ce spectacle avec le CDCN et le TnBA.

Gwenaëlle GROUSSARD reprend le principe de « Mieux produire, mieux diffuser ». Il s'agit d'une enveloppe collective donnée en gestion à toutes les Scènes nationales. Celle-ci sert à financer en production et en diffusion des projets en commun. Les montants ne passent donc pas automatiquement par les caisses des huit Scènes nationales. Cependant, cela vient soutenir des logiques collectives.

Thomas NEYHOUSSE explique que ce n'est pas un financement sous la rubrique « Mieux produire, mieux diffuser ». Cependant, cela fait notamment partie des partenariats FAB de l'année qui n'étaient pas prévus à hauteur de ce que cela a représenté.

Véronique FERREIRA rebondit sur les propos de Mme CARPENTIER par rapport à la billetterie. Depuis le bilan réalisé en novembre, il est effectivement constaté que les recettes de billetterie sont plus importantes. En effet, l'augmentation représente 28 % des recettes globales de l'année.

En ce qui concerne le lancement de saison, elle révèle avoir eu des retours négatifs du côté de Blanquefort vis-à-vis de la présentation, qui n'a pas été faite comme à l'accoutumée. En effet, les clients fidèles des Colonnes ne viennent pas forcément au marché le samedi matin. De plus, le lancement de la saison n'est pas un événement anodin. Il s'agit du lancement du programme d'une Scène nationale. La forme adoptée l'a gênée et il semblerait qu'elle n'ait pas été la seule.

Sylvie VIOLAN pense que la présentation sur les marchés n'empêche pas la réalisation d'une présentation de saison plus classique. Avec les marchés, l'idée était d'aller rencontrer les gens et de trouver de nouveaux publics. Les présentations de saison, quant à elles, s'adressent plus au public habituel. Par ailleurs, le fait de proposer un extrait de spectacle avant de les présenter amène du monde. Cette configuration n'a pas pu être faite cette année, mais Mme VIOLAN s'évertuera à le refaire.

Marion FRANQUET approuve les propos de Sylvie VIOLAN. Elles ont été toutes deux satisfaites de l'intervention sur les marchés, puisque cela a permis de rencontrer beaucoup de nouvelles personnes. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité de réaliser des présentations de saison. En termes d'ancrage territorial, de renouvellement ou encore de fréquentation du public, l'intervention sur les marchés a été très porteuse.

Sylvie VIOLAN doit trouver une marge de manœuvre. Sur l'année qui vient de s'écouler, il existait un déséquilibre entre la première partie d'année qui était déjà programmée lorsque la baisse a eu lieu et la partie automnale. Pour l'année prochaine, un rééquilibrage sera effectué sur les deux semestres.

Marion FRANQUET ajoute que ce n'est pas forcément la présentation en tant que telle qui a été questionnée, mais le fait de pouvoir faire une proposition artistique en parallèle.

Juliette DASSIEU témoigne de certaines inquiétudes, déjà exprimées en février dernier par rapport au budget 2025. L'année vient de passer et elle a été très difficile pour les équipes, qui ont fait preuve de résilience et d'adaptation. Elles ont essayé de compenser ces manques au prix de conditions de travail dégradées et de conséquences sur leur santé mentale et physique. Selon elle, ce budget 2026 n'est pas non plus une bonne nouvelle, puisque les baisses précédentes sont maintenues. Les effets vont continuer de se faire sentir en 2026. Ainsi, en 2025, elle a voté contre le budget par crainte. À ce jour, elle connaît la situation et cela la conduit par dépit à voter contre le budget 2026 également. Pour terminer, elle déclare que toutes les équipes sont exemplaires et espère qu'il n'y aura pas d'instabilité supplémentaire en 2026.

Véronique FERREIRA comprend son souhait de stabilité et le partage. Cependant, avant de parler de budget 2026, elle souhaite rappeler aux membres de l'instance un certain nombre de faits qui font que les collectivités vivent dans une instabilité permanente. Pour Blanquefort, sur les deux exercices 2025 et 2026, 1,8 million d'euros de fonctionnement de moins a été donné en deux ans. Elle évoque également un certain nombre d'évolutions, notamment relatives au personnel des collectivités territoriales et à la nécessité d'une augmentation de points de cotisations sur la Caisse nationale des retraites des fonctionnaires de la FP territoriale. Celle-ci est déficitaire, mais il faut se rappeler pourquoi. En effet, à l'époque où elle était excédentaire, l'excédent a permis d'aller financer d'autres caisses de retraite. En termes d'innovation, Véronique FERREIRA évoque le DILICO. Ce dernier est un dispositif de lissage, qui consiste à demander aux collectivités une certaine ponction qui doit être reversée ultérieurement. Pour l'année 2025, le DILICO était d'un milliard d'euros au niveau national et remboursable sur trois ans à 90 %. Il ne devait y en avoir qu'un. Finalement, un DILICO 2 est arrivé et s'élève à 2 milliards d'euros, remboursables à 80 % sur cinq ans. De plus, en cas de changement comme la taxe professionnelle par exemple, les collectivités reçoivent une dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP). La DCRTP est devenue une variable d'ajustement. Sur ces deux exercices, celle-ci ne cesse de baisser et va totalement disparaître

en 2029. Il existe également des baisses de dotation de l'État (DGF). La Ville de Blanquefort reçoit zéro euro depuis 2019. Lorsqu'elle a présenté ses vœux l'année passée, Véronique FERREIRA a essayé de faire comprendre aux habitants que la ponction de l'État représentait 70 animateurs pour la ville, soit presque l'intégralité du service. Elle est donc d'accord avec la nécessité d'obtenir de la stabilité.

Juliette DASSIEU conclut que les mêmes propos sont tenus depuis deux ans.

Véronique FERREIRA répond que la situation est deux fois plus forte qu'avant. La problématique n'est pas qu'une question de volonté politique. Tout le monde se serre la ceinture au travail, que ce soit à Blanquefort ou même à Saint-Médard-en-Jalles. Des efforts sont demandés à tous les services, mais le service public parvient encore à se maintenir. Elle espère qu'il en sera ainsi le plus longtemps possible. Elle reconnaît que ses propos ne sont pas optimistes, mais conclut qu'ils sont honnêtes.

En l'absence de remarque supplémentaire, Véronique FERREIRA souhaite que l'instance prenne acte du fait que le rapport d'orientations budgétaires a été présenté et que des débats se sont tenus.

◇ **Le Conseil d'administration en prend acte à l'unanimité.**

---

### 8- Délibération n°8- 2025- 375- Subventions 2026

Rapporteuse : Véronique FERREIRA

Véronique FERREIRA reconnaît que l'EPCC est peut-être un peu optimiste en ce qui concerne les subventions et les arrondis envers les différents partenaires. Elle pense notamment à la Région et aux Départements. En ce qui concerne l'arrondi métropolitain, elle sait qu'il ne passera pas. Cependant, il faut réaliser les demandes de subvention.

En l'absence de remarque supplémentaire, Véronique FERREIRA soumet la délibération aux voix.

◇ **Le Conseil d'administration approuve la délibération relative aux subventions 2026 à l'unanimité.**

***Le Conseil d'administration n°1 est terminé.***

***Pause réglementaire distinguant le débat d'orientations budgétaires du vote du budget***

***Il est mentionné qu'il est procédé à l'ouverture du Conseil d'administration n°2.***

---

### 9- Délibération n°9- 2025- 376- Budget Primitif 2026

Rapporteuse : Sylvie VIOLAN

Sylvie VIOLAN présente le budget primitif 2026. Elle précise qu'il est sensiblement identique en termes de subvention par rapport à 2025. Toutefois, il est légèrement en baisse par rapport à l'année précédente, puisqu'une subvention spécifique qui a couru sur deux années va s'arrêter. Elle servait à la réalisation d'un programme d'art visuel nommé CURA. Cela résultait d'une expérimentation du ministère de la Culture, qui avait choisi 12 Scènes nationales. Ce programme CURA était financé par le CNAP à hauteur de 100 000 euros, répartis sur plusieurs exercices. En 2025, il restait encore 55 000 euros. Cela correspond à *Ostinato*, projet réalisé avec la commissaire Andréanne BEGUIN. Le FAB est également légèrement en retrait, avec 159 000 euros de dépenses.

Enfin, la Scène nationale Carré-Colonnes prévoit 15 000 euros de recettes en moins liées à la CPAM, l'aide à l'emploi, etc.

Sur la billetterie, l'estimation réalisée est prudente.

L'activité artistique sera préservée, la création sera au même niveau qu'en 2025, de même que le projet « Paysages en Partage ». L'Education Artistique et Culturelle et la communication restent relativement stable.

Des économies ont cependant été réalisées sur la masse salariale. Même si celle-ci est du même ordre en valeur absolue, cela représente néanmoins des économies, puisque si la masse salariale n'est pas coupée, elle est destinée à augmenter. Des accords de branche sont réalisés chaque année avec des augmentations des salaires réels à hauteur de 1,5 % ou 2% annuellement.

Pour 2026, une économie de 30 000 euros de masse salariale a donc été effectuée afin de rentrer dans le budget.

Une économie au niveau du fonctionnement est également estimée à hauteur de 23 000 euros.

L'idée était d'équilibrer les baisses, afin qu'elles ne soient pas uniquement dédiées à l'artistique, mais équilibrées avec le fonctionnement. C'est donc le cas, avec un pourcentage entre le fonctionnement et l'artistique à peine altéré (55,89 %). Pour Mme VIOLAN, cela est un bon ratio, puisque les structures culturelles sont souvent autour des 60 %.

Thomas NEYHOUSSE revient sur le sujet de la masse salariale. Une NAO est anticipée. Il existera donc un impact sur le coût qui est inclus de manière prévisionnelle au budget. Pour autant, en 2025, même si les NAO n'ont pas abouti, des dépenses en chapitre 012 ont dû être effectuées, notamment avec les départs en retraite des salariés, qui ont requis le versement d'indemnités de départ.

Sylvie VIOLAN précise toutefois que tous les CDD ont été arrêtés et ne seront pas repris.

Véronique FERREIRA trouve le budget logique. Elle rappelle que dans cette période d'instabilité, ont été émis des doutes sur la possibilité de la Scène nationale Carré-Colonnes à recevoir l'intégralité des subventions demandées. Il faudra donc une adaptabilité au fur et à mesure de l'année. Elle encourage le CA à se rassembler régulièrement pour aborder les questions budgétaires. Par ailleurs, le budget d'État reste encore une inconnue à ce jour. Si ce dernier évolue, cela impactera celui de l'EPCC. Ainsi, les seuls éléments connus à l'heure actuelle sont les subventions des deux Villes. Véronique FERREIRA révoque donc la possibilité de se poser la question de la répartition, en envisageant une baisse des coproductions. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'un arrêt. De la même manière, si le Département ne peut plus suivre « Paysages en Partage », il faudrait se poser la question de savoir si la Scène nationale Carré-Colonnes doit continuer ce projet au même niveau. Pour arriver à gérer du mieux possible l'instabilité, Véronique FERREIRA suggère la mise en place d'échanges sur la situation budgétaire tous les trimestres. En ce qui concerne la billetterie de la saison, elle trouve l'estimation un peu basse par rapport au réalisé 2025. Cela pourrait donc donner lieu à une bonne surprise à l'avenir.

Sophie JOLY s'interroge vis-à-vis de l'économie substantielle qui va être réalisée grâce à l'hébergement des serveurs à Saint-Médard-en-Jalles. Elle se demande si cela ne devrait pas être valorisé dans le budget.

Thomas NEYHOUSSE reconnaît que la question pourra se poser à l'avenir.

Sylvie VIOLAN indique que dans le budget tel qu'il est aujourd'hui, à Saint-Médard-en-Jalles, il existe une partie « subvention de mise à disposition des locaux ». Cela correspond à une valorisation de ce qui est mis à disposition. L'informatique pourrait être intégrée à cette partie.

Thomas NEYHOUSSE ne sait pas si le service finance va apprécier de devoir évaluer cette partie.

Conseil d'administration de la Scène nationale Carré-Colonnes  
Réunion du 18 décembre 2025 à 18h00  
Au Carré –Saint-Médard-en-Jalles

Sophie JOLY n'est pas certaine que ce soit forcément utile. Ce n'est pas cela qui va démontrer l'économie. Il faut surtout stabiliser le montant qui va être économisé. En effet, le Directeur du service informatique de Saint-Médard-en-Jalles parle de faire éviter un surcoût, mais pas forcément de faire faire une économie. Le sujet devra être donc être rediscuté et retravaillé.

En l'absence de remarque, Véronique FERREIRA soumet la délibération aux voix.

◇ **Le Conseil d'administration approuve le budget primitif 2026 à la majorité, avec 16 votes pour et 2 votes contre.**

Véronique FERREIRA clôt la séance.  
*La séance est levée à 19 heures 58.*